GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

MINISTÈRE D'ÉTAT

BULLETIN D'INFORMATION

Service « Information et Presse », 18, rue Aldringer, Luxembourg

N° 1 (4me année) Luxembourg, le 31 janvier 1948

Mémorial (mois de janvier)

Ministère des Finances.

Le « Mémorial » du 14 janvier 1948 publie le relevé des valeurs luxembourgeoises au porteur qui sont frappées d'opposition à la date du 31 décembre 1947.

Un arrêté ministériel du 31 décembre 1947 modifie certains droits d'entrée et certains droits d'accise (Benelux).

Un arrêté ministériel du même jour modifie les droits d'accise sur les tabacs fabriqués (Benelux).

Un autre arrêté ministériel du même jour coordonne les dispositions légales relatives au régime fiscal des huiles minérales (Benelux).

Un autre arrêté ministériel du même jour modifie les droits d'accise spéciaux sur les boissons fermentées mousseuses indigènes.

Le « Mémorial » du 19 janvier 1948 publie les relevés des compagnies d'assurances et des agents d'assurance qui, à la date du 1er janvier 1948, sont autorisés à faire des opérations d'assurance dans le Grand-Duché de Luxembourg.

Une loi du 28 janvier 1948 ouvre au Gouvernement un crédit provisoire pour le mois de février 1948.

Un arrêté grand-ducal du même jour règle l'exécution de cette loi.

Une loi du 28 janvier 1948 a pour objet la juste et exacte perception des droits d'enregistrement et de succession.

*

Ministère de la Force Armée.

Un arrêté grand-ducal du 8 janvier 1948 règle l'appel sous les armes des classes 1927 et 1928.

Un arrêté grand-ducal du 31 janvier 1948 appelle sous les armes la classe 1929.

*

Ministère de la Justice.

Une loi du 21 janvier 1948 a pour objet de réglementer l'exploitation de paris relatifs aux épreuves sportives.

*

Ministère du Travail et de la Prévoyance sociale.

Une loi du 13 janvier 1948 a pour objet l'assurance obligatoire des ouvriers mineurs et des ouvriers métallurgistes.

SOMMAIRE:

	Page
1) Mémorial (mois de janvier)	1
2) Chambre des Députés (mois de janvier)	2
3) La Fête Nationale Luxembourgeoise	2
4) La troisième Conférence de BENELUX. Conférence de Luxembourg	5
5) La Politique agricole luxembourgeoise	7
6) Luxembourg Airlines	8
7) Luxembourg — Livre du Centenaire	9
8) Inondations catastrophiques à la Moselle	10
9) Des Luxembourgeois rapatriés de Russie	10
10) Dans la Presse Luxembourgeoise	10
11) Les cartes et plans du pays et de la ville de Luxembourg	11
12) Distinctions Honorifiques	12
13) Nouvelles de la Cour	12
14) Le Mois à Luxembourg	12

Chambre des Députés (mois de janvier)

3 janvier: Réunion de la Commission pour la Revision de la Constitution et de la Commission du Travail.

5 janvier: Réunion de trois sections centrales.

6 janvier: 8e séance publique. — Projet de loi relatif à l'assermentation et à l'investiture des agents chargés de constater les infractions à la législation sur le contrôle des changes. — Revision de la Constitution. Dépôt des propositions de la Commission spéciale.

7 janvier: Réunion de la Commission spéciale pour l'indemnisation des dommages de guerre et de la section centrale pour le budget.

16 janvier: Réunion de la Commission des Finances et des Affaires Economiques.

20 janvier: 9e séance publique. — Projet de loi relatif à la réglementation de la navigation aérienne. Rapport de la section centrale. Discussion générale, lecture des articles, vote sur l'ensemble, dispense du second vote constitutionnel. — Projet de loi concernant la juste et exacte perception des impôts. Rapport de la section centrale. Discussion générale, lecture des articles amendés, vote sur l'ensemble, dispense du second vote constitutionnel. — Projet de loi ayant pour objet d'allouer au Gouvernement un douzième provisoire pour le mois de février 1948. Rapport de la section centrale, discussion générale, lecture de l'article unique et vote sur l'ensemble, dispense du second vote constitutionnel.

23 janvier: Réunion de la Chambre des Députés et de son Bureau à l'occasion de l'anniversaire de Son Altesse Royale Madame la Grande-Duchesse.

26 janvier: Réunion de la Commission du Travail et d'une section centrale.

27 janvier: 10e séance publique. — Interpellation de l'honorable M. Grandgenet sur la hausse des tarifs des chemins de fer.

Réunion de la Commission des Affaires Etrangères.

28 janvier: 11e séance publique. — Projet de loi concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 1948. Discussion générale. Rapport de la section centrale.

Anniversaire de Son Altesse Royale Madame la Grande-Duchesse

Dans une atmosphère de patriotisme et d'affection respectueuse à la Souveraine et à la famille grand-ducale, le Luxembourg a célébré le 23 janvier 1948 sa fête nationale, l'anniversaire de Son Altesse Royale Madame la Grande-Duchesse.

Les manifestations du 22 janvier. Discours de Monsieur le Ministre d'Etat.

Le 22 janvier 1948, à 19 heures, S. Exc. M. Pierre Dupong, Ministre d'Etat, Président du Gouvernement, s'est adressé au peuple luxembourgeois dans un discours radiodiffusé.

« Mes chers Luxembourgeois,

A la veille de l'anniversaire de notre Souveraine, rien ne saurait mieux résumer les sentiments de loyauté qui animent tous les Luxembourgeois que le cri « Vive notre Grande-Duchesse Charlotte! »

Le Luxembourgeois en général n'aime pas manifester tout haut les sentiments qu'il nourrit dans son cœur. Que ce sobre « Vive » exprime donc toute l'affection de nos cœurs pour notre vénérée Souveraine! Qu'il Lui dise également le profond respect que nous inspirent la calme sagesse de Son règne et le succès incontestable avec laquelle Elle remplit Ses fonctions constitutionnelles. Les étrangers nous félicitent souvent de la progression constante et du développement raisonnable que prennent nos affaires publiques. Si tel est le cas, reconnaissons que le mérite en revient au régime de la monarchie constitutionnelle, certes, mais aussi et avant tout aux qualités extraordinaires de Celle qui se trouve placée à la tête de notre Etat, à Son Altesse Royale Madame la Grande-Duchesse.

Elle nous guide par l'exemple de Sa personnalité prudente et sereine.

Le rôle de notre Souveraine ne s'épuise pourtant pas là. Par ces temps difficiles, dans une époque déchirée par les conflits nationaux et internationaux, Elle est pour nous le symbole vivant de notre unité nationale.

Mes chers concitoyens,

Ne faudrait-il pas placer cette fête nationale sous le signe de l'union nationale? Soyons solidaires tout d'abord envers toutes les menaces qui puissent nous venir du dehors! Cette solidarité nationale vient de triompher de la rude épreuve de la guerre passée. Grâce à elle nous avons sauvé notre indépendance nationale. Le nombre de ceux qui l'ont trahie a été heureusement peu important. Après s'être exclus eux-mêmes de la famille nationale, ils essuient la peine bien méritée de leur trahison. Mais il y

en a d'autres qui en présence de l'ennemi ont failli à leur devoir par faiblesse ou par bêtise. Une fois que leur peine est purgée, il faut toutefois que nous leur pardonnions. L'intérêt de notre petite communauté nationale exige cette indulgence.

Je crois et j'espère que le proche avenir ne nous réservera pas de crise pareille à celle que nous venons de vivre. Nous entretenons des relations amicales avec tous les pays. L'atmosphère politique est toutefois restée orageuse et le spectre de la force brutale hante les esprits des hommes. Comme par le passé, notre petite patrie doit pouvoir compter sur l'aide de ceux qui placent le droit au-dessus de la force brutale. Ce sont ceux-là aussi qui respectent la volonté d'indépendance d'un peuple libre tel que nous le sommes et tel que nous voulons le rester.

Mes chers compatriotes,

Pour qu'aucune partie de notre peuple ne soit jamais atteinte par la tentation de renier l'idéal de notre indépendance nationale, il faut que dans notre vie publique nous restions fidèles aux idéaux qui, dans le passé, constituaient les sources vives de notre patriotisme: Ces idéaux sont la justice sociale et le respect de la liberté individuelle. Depuis toujours nous nous sommes enorgueillis à juste titre de nos institutions sociales si avancées. Ces institutions sociales ont pour but la répartition équitable de tout ce que le pays peut produire pour le bien de ses citoyens dans toutes les situations de la vie. Nous pouvons affirmer sans fausse honte que dans ce domaine peu de pays nous ont devancés jusqu'à ce jour. Nous devons tout mettre en œuvre pour garder cette avance. Cette position privilégiée a été rendue matériellement possible par le labeur intelligent de notre population. C'est le travail sous tous ses aspects qu'il faut donc encourager et honorer, car il crée notre richesse et constitue notre bonheur.

Les aspirations légitimes du bon citoyen ne s'arrêtent pas là: il veut et exige que l'Etat et les pouvoirs publics respectent sa personne et sa liberté individuelle, deux biens que dans l'échelle des valeurs il n'hésite pas à placer plus haut que sa patrie. Il suit par là l'exemple que lui ont donné de par le monde des milliers d'hommes libres qui ont préféré l'émigration incertaine à la lourde servitude qui fut imposée à leur ancienne patrie.

Que l'indépendance nationale soit sauvegardée est le vœu le plus ardent de tous les patriotes. Ce vœu ardent, cette volonté d'indépendance et de liberté nationale de tous les citoyens est la condition première et indispensable pour que puisse survivre notre patrie. Porter atteinte au vieil idéal luxembourgeois de liberté individuelle serait ébranler en même temps cette volonté de notre peuple de « rester ce que nous sommes ».

Mes chers compatriotes,

Au cours de l'année qui s'ouvre devant nous, les discussions politiques vont s'animer et des événements particuliers de la vie politique entraîneront une recrudescence des passions politiques. En ce jour de l'anniversaire de la Grande-Duchesse, promettons les uns aux autres de placer l'intérêt de l'unité nationale au-dessus de la mêlée des partis. La défense de ses propres idées politiques ne doit jamais entraîner le politicien à laisser hors de vue la solidarité supérieure de la nation. Le respect de la personne de l'adversaire, de sa sincérité et de sa bonne foi nous préservera de tous les excès.

Comme dans le domaine de la politique intérieure, des décisions lourdes de conséquences doivent être prises dans nos relations internationales. Le 1er janvier 1948 a vu le départ pour la première étape de BENELUX. Après des pourparlers, commencés dès 1944, les trois pays de BENELUX, la Belgique, la Hollande et le Luxembourg, se sont engagés à adapter leurs économies nationales respectives suivant un plan commun. Bien des difficultés dans les relations mutuelles se trouveront ainsi écartées. Grâce à cet accord, les trois pays connaîtront une évolution économique sûre et constante, et leur puissance économique s'en trouvera considérablement augmentée. Si je dis puissance, je ne songe nullement à quelque politique impérialiste dans laquelle nous nous engagerions. Nous nous proposons d'unir nos forces pour que par cette union nous puissions défendre plus efficacement notre bon droit dans un monde où, même en matière économique, la puissance politique exerce une grande influence. Cette nouvelle position nous mettra à même de traiter avec les grandes puissances économiques sur un pied d'égalité, et notre groupe deviendra ainsi un facteur exemplaire d'ordre et de progrès dans les relations internationales.

Le cadre du Plan Marshall est un autre domaine dans lequel s'opère notre collaboration en faveur de l'union et de la solidarité internationale. Ce plan, auquel tous les pays alliés avaient été invités à collaborer, tend vers la coopération solidaire de tous les pays d'Europe en matière économique afin que soient guéries ainsi les blessures de la guerre et que soient recouvrées la prospérité et l'aisance d'antan. Jusqu'à présent, seize pays d'Europe ont accepté cette invitation. Chacun des participants promet d'aider les autres dans la mesure de ses possibilités. L'Amérique, intéressée elle-même au plus haut degré à ce que la misère de l'Europe, source éternelle de troubles, cesse au plus tôt, jette ses immenses réserves dans la balance. La paix internationale profitera sûrement de la réussite de ce plan généreux.

La réussite de BENELUX et du Plan Marshall fait l'objet de nos espoirs et de nos prières en ce jour d'anniversaire de notre Souveraine. Je suis sûr de la satisfaction intense de notre Grande-Duchesse, si ces rêves de coopération pacifique et de solidarité internationale se réalisent.

Animés de cet espoir, fêtons en allégresse l'anniversaire de notre Grande-Duchesse!

Ayons courage et confiance dans l'avenir!

Au nom de vous tous je souhaite à notre vénérée Souveraine qu'Elle puisse régner encore de longues années en bonheur, en bonne santé et en paix! »

Les manifestations patriotiques furent inaugurées par une retraite militaire de la garde grand-ducale et de la musique militaire, le 22 janvier, à 18 heures. Encadrée par les rangs impeccables de la garde et éclairée par la lumière vascillante des torches, la musique exécuta un programme de circonstance devant la famille grand-ducale qui se tenait sur le balcon du Palais. La foule acclama chaleureusement la Grande-Duchesse et la famille grand-ducale.

Vers 20 heures 30, un cortège auquel participèrent une centaine de sociétés luxembourgeoises par des chars lumineux prit son départ au boulevard de la Pétrusse, traversa au son de marches militaires le Viaduc et les rues de l'ancienne ville et défila devant le Palais grand-ducal. Du haut du balcon du Palais, la famille grand-ducale salua les participants du cortège.

Lorsque la superbe voiture illuminée des Tramways de la Ville eut clôturé le cortège, des acclamations frénétiques jaillirent de la foule immense qui s'était massée devant le Palais. A plusieurs reprises, Leurs Altesses Royales durent se montrer au balcon pour répondre aux témoignages d'affection et de patriotisme de la foule.

La journée du 23 janvier.

Le 23 janvier, à 10 heures, se déroula dans la cour de la Caserne du Saint-Esprit une prise d'armes, suivie d'une parade militaire. Sous les ordres du Lieutenant-Colonel Ginter, la garde, avec musique et drapeau, et des détachements des deux bataillons de l'armée s'étaient rangés dans la cour.

A 10 heures précises, Leurs Altesses Royales Monseigneur le Prince de Luxembourg, le Grand-Duc héritier, le Prince Charles, accompagnés des aides-de-camp, arrivèrent et furent reçus par le Ministre de la Force Armée et le Colonel Jacoby. Après avoir passé en revue les troupes, Leurs Altesses Royales saluèrent les attachés militaires de Belgique, des Pays-Bas, d'Angleterre et des Etats-Unis qui assistaient à la prise d'armes.

Le Colonel Jacoby procéda ensuite à la remise de distinctions honorifiques à un certain nombre d'officiers et de soldats de l'armée et de la gendarmerie.

Dans une brève allocution aux troupes, le Colonel Jacoby, Chef d'Etat-Major, esquissa les devoirs du soldat et se fit l'interprète des sentiments de fidélité indéfectible de l'armée à l'égard de la Grande-Duchesse. Les troupes répondirent par un triple « Vive! » retentissant en l'honneur de la Souveraine.

Un défilé impeccable termina cette cérémonie traditionnelle.

A 11 heures, un Te Deum solennel fut chanté en la Cathédrale Notre-Dame, auquel assistèrent Leurs Altesses Royales Monseigneur le Prince de Luxembourg, le Grand-Duc héritier, le Prince Charles, les Princesses Elisabeth, Marie-Adélaïde, Marie-Gabrielle et Alix, accompagnés de M. Alfred Lœsch, Grand Maréchal de la Cour, et des chambellans MM. le Colonel Speller, le Comte Gaston d'Ansembourg, Guill. Konsbruck et Pierre Majerus.

Le corps diplomatique, particulièrement nombreux cette année, avait pris place dans la nef centrale.

Représentaient:

Le Saint-Siège:

S. Exc. R. Mgr. Fernando Cento, Nonce Apostolique.
Mgr. Angelo Palmas, Secrétaire.

Les Pays-Bas:

S. Exc. M. le Baron B. Ph. van Harinxma thoe Slooten, Ambassadeur, Envoyé extraordinaire et Ministre plénipotentiaire.
Le Jonkheer G. L. van der Maesen de Sombreff, Chargé d'Affaires a. i. à Luxembourg.
Le Colonel P. Forbes Wels, Attaché Militaire.

La Belgique:

S. Exc. M. le Vicomte Joseph Berryer, Ministre.
M. Vanheerswynghels, Conseiller de Légation.

Le Portugal:

S. Exc. M. Eduardo Vieira Leitow, Ministre.

La Norvège:

S. Exc. M. Christopher Fürst Smith, Ministre.
M. Finne-Grönn, Premier Secrétaire.
Le Lieutenant-Colonel Ebbesen, Attaché Militaire.

La Grèce:

S. Exc. M. Tryfon Triantafyllakos, Ministre.

Le Danemark:

S. Exc. M. Bent Falkenstjerne, Ministre.

La Yougoslavie:

S. Exc. M. Miré Anastassov, Ministre.
Le Colonel Mitrovic, Attaché Militaire.

La Suède:

S. Exc. M. Einar Modig, Ministre.

La France:

S. Exc. M. Pierre Alfred Saffroy, Ministre.
M. René de Crouy-Chanel, Secrétaire.
M. Raymond Bressier, Attaché.
M. Emile Vanheeghe, Attaché commercial.
Le Capitaine de Vaisseau Favier.

La Tchécoslovaquie:

S. Exc. M. Dezider Raksany, Ministre.
M. Quido Muller, Conseiller.

La Suisse:

S. Exc. M. Etienne Lardy, Ministre.

L'U. R. S. S.:

S. Exc. M. Alexiei Pavlovitch Pavlov, Ambassadeur, Envoyé extraordinaire et Ministre plénipotentiaire.
Un Secrétaire.
Un Attaché.

Le Canada:

S. Exc. l'Honorable Victor Doré, Ambassadeur, Envoyé extraordinaire et Ministre plénipotentiaire.
Le Colonel de Rome, Attaché Militaire.
M. Macdonald, Secrétaire Commercial.
M. Thurrott, Deuxième Secrétaire.

L'Argentine:
S. Exc. M. Gonzales Risos, Ministre.
M. le Dr Alberto F. Aguero, Conseiller.

Le Chili:
S. Exc. M. Hernan Cuevas, Ministre.
M. Aurelio Fernandez, Premier Secrétaire.

L'Italie:
S. Exc. M. Omero Formentini, Ministre.

L'Autriche:
S. Exc. M. Lothaire Wimmer, Ministre.

La Finlande:
S. Exc. M. Ragnar Numelin, Ministre.

La Grande-Bretagne:
S. Exc. Sir George William Rendel, Ambassadeur, Envoyé extraordinaire et Ministre plénipotentiaire.
M. Nigel Watson, Chargé d'Affaires a. i. à Luxembourg.
Le Colonel P. D. Fabin, Attaché Militaire.
Le Group-Captain H. F. C. Southey, Attaché de l'Air.
M. E. J. Joint, O. B. E., Conseiller Commercial.
M. B. H. Heddy, Deuxième Secrétaire.

La Turquie:
S. Exc. M. Chevket Fouat Ketchedji, Ministre.
M. Belbez, Premier Secrétaire.

Le Brésil:
S. Exc. M. Renato de Lacerda Lago, Ambassadeur, Envoyé extraordinaire et Ministre plénipotentiaire.
M. Alfonso Rodrigues Palmeiro, Deuxième Secrétaire.

L'Uruguay:
S. Exc. M. Alfredo de Castro, Ministre.

Le Monaco:
S. Exc. M. Maurice Lozé, Ministre.
M. Fernand d'Aillières, Premier Secrétaire.

Les Etats-Unis d'Amérique:
M. George P .Waller, Chargé d'Affaires a. i. à Luxembourg.
M. Raymond C. Miller, Economic Counseller.
Le Colonel Clare H. Armstrong, Attaché Militaire.
M. Jerome T. Gaspard, Attaché Agricole.
M. Léon G. Dorros, Troisième Secrétaire.

La Pologne:
M. Edward Bartol, Chargé d'Affaires a. i.
M. Wojciech Chabasinski, Premier Secrétaire.

L'anniversaire de Son Altesse Royale Madame la Grande-Duchesse a été célébré dans toutes les villes et villages du pays. Relevons particulièreles grandes manifestations patriotiques qui eurent lieu à Esch-sur-Alzette et dont l'éclat fut encore rehaussé par la présence de S. A. R. le Grand-Duc héritier. Reçu à l'Hôtel de Ville, le 22 janvier, à 19 heures 30, par le Bourgmestre M. Useldinger et le Collège échevinal de la ville d'Esch-sur-Alzette, Son Altesse Royale assista à un corso lumineux et au feu d'artifice très réussi.

La troisième Conférence de BENELUX

Conférence de Luxembourg (29—31 janvier 1948)

Du 29 au 31 janvier 1948 s'est tenue à Luxembourg la troisième Conférence des Etats de Benelux. Cette conférence fait suite à celle tenue à La Haye les 17 et 18 avril 1946 et à celle tenue à Bruxelles en mai 1947. (Voir « Bulletin d'Information » nº 5, 3e année, pages 52 et 59.)

La Conférence de Luxembourg a revêtu un caractère exceptionnel en ce sens qu'elle est la première conférence des Ministres des trois pays depuis l'entrée en vigueur de la Convention Douanière. En plus, elle s'est ouverte quelques jours après le discours de M. Bevin à la Chambre des Communes, le 22 janvier, dans lequel il a déclaré que les Gouvernements britannique et français s'étaient mis d'accord pour proposer aux pays qui constituent le groupe Benelux d'adhérer au pacte signé à Dunkerque entre la France et la Grande-Bretagne. On attendait avec intérêt à l'étranger quelle serait l'attitude qu'adopterait la conférence sur ce point.

A vrai dire, les travaux des délégations devaient porter, selon l'ordre du jour, fixé au préalable, sur des questions essentiellement économiques et techniques. La conférence eut à examiner notamment les questions de l'unification des droits d'accise et de la taxe de transmission et à compléter l'unification des tarifs douaniers. Ces questions constituent la deuxième partie du programme Benelux et sont la suite logique de l'entrée en vigueur du tarif unique des droits d'entrée applicables aux marchandises en provenance de pays tiers. Cette deuxième partie doit être réalisée le 1er septembre 1948. Etaient encore matière à discussion: le développement économique des trois pays, la politique agricole, le rééquipement national des trois Etats ainsi que les problèmes portuaires, fluviaux et routiers. Aussi des questions de la troisième étape du programme, l'Union Economique proprement dite, et qui est prévue pour le 1er janvier 1949, furent l'objet de l'étude des Ministres compétents.

La conférence s'est tenue sous la présidence de M. Pierre Dupong, Ministre d'Etat, Président du Gouvernement luxembourgeois.

La délégation belge était conduite par M. Paul-Henri Spaak, Premier Ministre et Ministre des Affaires Etrangères, et comprenait M. Eyskens, Ministre des Finances, M. van Acker, Mi-

nistre des Communications, M. Duvieusart, Ministre des Affaires Economiques et des Classes Moyennes, M. Orban, Ministre de l'Agriculture, M. de Groote, Ministre de la Coordination et du Rééquipement National, M. Behogne, Ministre des Travaux Publiques, M. Moens de Fernig, Ministre du Ravitaillement et des Importations, M. le Baron van der Straeten-Waillet, Ministre du Commerce Extérieur, et M. le Vicomte Joseph Berryer, Ministre de Belgique à Luxembourg.

La délégation hollandaise comprenait M. le Baron van Boetzelaer van Oosterhout, Ministre des Affaires Etrangères, MM. Lieftinck, Ministre des Finances, Vos, Ministre des Travaux Publics, van den Brink, Ministre des Affaires Economiques, Mansholt, Ministre de l'Agriculture, M. le Baron van Harinxma thoe Slooten, Ambassadeur des Pays-Bas à Bruxelles, et le Jonkheer van der Maesen de Sombreff, Chargé d'Affaires a. i. des Pays-Bas à Luxembourg.

La délégation luxembourgeoise comprenait, outre M. Dupong, MM. Joseph Bech, Ministre des Affaires Etrangères, Nicolas Margue, Ministre de l'Education Nationale et de l'Agriculture, Eugène Schaus, Ministre de l'Intérieur et de la Justice, Lambert Schaus, Ministre des Affaires Economiques, Alphonse Osch, Ministre des Dommages de Guerre et de la Santé Publique, Robert Schaffner, Ministre de la Reconstruction et des Transports.

Chaque délégation était assistée par de nombreux experts. Comme experts luxembourgeois figuraient: MM. Albert Calmes, Principal Délégué, Membre du Conseil de l'Union Economique, Adolphe Kunnen, Directeur de l'Administration des Douanes, Conrad Stumper, Directeur de l'Administration de l'Enregistrement, Léon Schaus, Directeur de l'Administration des Contributions, Jérôme Anders, Chef du Service d'Etudes et de Documentation Economiques; MM. les Conseillers de Gouvernement M. Putz, P. Elvinger, F. Wirtgen, J.-P. Kremer, H. Glæsener. M. Pierre Werner, Commissaire au Contrôle Bancaire, et M. Christian Calmes étaient secrétaires de la délégation luxembourgeoise.

Les réunions des Ministres et des experts se sont tenues dans le bâtiment de la Chambre des Députés.

A la suite de la première journée des discussions, le communiqué suivant a été publié:

« Les Ministres belges, néerlandais et luxembourgeois, accompagnés de leurs experts, se sont réunis cet après-midi à Luxembourg en séance plénière, sous la présidence de M. Dupong.

Au cours de la réunion, la procédure de la conférence a été fixée. Trois commissions et un comité de rédaction ont été constitués et formés de la manière suivante:

Commission Commerce et Douane:

Belgique: MM. Spaak, Eyskens et van der Straeten-Waillet. — Pays-Bas: MM. van Boetzelaer, Lieftinck et van den Brink. — Luxembourg: MM. Dupong et Bech.

Commission Industrie-Agriculture:

Belgique: MM. de Groote, Orban, Duvieusart et Moens de Fernig. — Pays-Bas: M. Mansholt. — Luxembourg: MM. Margue et Lambert Schaus.

Commission Travaux Publics et Communications:

Belgique: M. Behogne. — Pays-Bas: M. Vos et, pendant son absence, M. le baron van Harinxma thoe Slooten. — Luxembourg: M. Schaffner.

Comité de rédaction:

Belgique: MM. Eyskens, de Groote, Behogne et van der Straeten-Waillet. — Pays-Bas: MM. van Boetzelaer et Lieftinck. — Luxembourg: M. Bech.

L'assemblée a approuvé les nominations du secrétaire général, du secrétaire général adjoint et du secrétaire du secrétariat général.

Enfin, après avoir examiné les possibilités d'une liaison plus étroite entre les Gouvernements des trois pays et les organismes de l'Union, les délégués se sont répartis entre les commissions qui ont aussitôt entrepris leurs travaux. »

Le soir de la même journée, les délégations étrangères et luxembourgeoise furent reçues par Son Altesse Royale Madame la Grande-Duchesse au palais grand-ducal.

La conférence n'ayant pu terminer ses travaux le vendredi, 30 janvier, elle fut prolongée jusqu'au samedi, 31 janvier.

Les communiqués suivants furent publiés:

« Les conversations des Ministres belges, luxembourgeois et néerlandais qui viennent de prendre fin à Luxembourg se sont développées pendant trois jours dans une atmosphère de confiance et de collaboration.

Des décisions concrètes sont intervenues au sujet de plusieurs questions relatives au fonctionnement de l'Union douanière, aux rapports commerciaux et financiers entre ses membres ainsi qu'à la coordination de leurs activités économiques.

Pour ce qui a trait au *fonctionnement de l'Union douanière* d'une part, des mesures ont été prises pour associer plus étroitement et plus directement les membres des Gouvernements aux travaux des organes de l'Union douanière et, d'autre part, il a été décidé que des experts désignés par les Gouvernements et choisis dans les milieux économiques intéressés et les organisations syndicales pourront être invités à prendre part aux travaux des Conseils et des Commissions.

En ce qui concerne *les rapports commerciaux et financiers entre les Pays-Bas et l'U. E. B. L.*, des dispositions ont été arrêtées pour redresser le déséquilibre des échanges commerciaux et des services et régler les problèmes financiers à court terme.

La question du remboursement des billets de banque néerlandais périmés, appartenant à

des Belges, a également été traitée. Des directives seront données à cet égard aux Banques nationales des deux Pays.

La coordination de la politique à long terme des trois Gouvernements, en matières financière, économique et sociale a aussi fait l'objet d'un long examen et sera soumise dans un proche avenir à une réunion restreinte des Ministres compétents des trois Gouvernements.

Dans le cadre de *l'unification de droits d'accise,* la suppression de certains d'entre eux a été décidée. En ce qui concerne l'unification des autres droits d'accise et de la taxe de transmission, des solutions sont envisagées qui permettraient de réaliser, aussitôt que possible, entre les trois pays une circulation des marchandises qui ne soit pas entravée par ces droits et taxes, étant entendu que ces solutions doivent tenir compte, d'une part, de la nécessité de ne pas affecter gravement le niveau des recettes du Trésor et, d'autre part, des intérêts économiques et sociaux des trois pays.

La suppression de droits de statistique, déjà réalisée dans l'U. E. B. L., a également été décidée en principe par les Pays-Bas.

L'importante question de *la coordination du développement industriel* a donné lieu a des délibérations et des études approfondies en vue de renforcer dans toute la mesure du possible les avantages à retirer d'une politique féconde associée des pays Benelux.

Les Ministres se sont mis d'accord sur une liste d'industries dans lesquelles les extensions ou la création de nouvelles entreprises fera l'objet de consultations préalables. En outre, des directives ont été formulées dans le cadre d'un développement de l'industrie, en tenant compte du point de vue technique, économique et social. Il a toutefois été reconnu que ces directives devaient être élargies et étendues à la procédure d'orientation du développement économique de l'Union dans son ensemble et notamment de celui de l'agriculture. A cet égard, la commission compétente étudiera l'aspect agricole de la politique économique à long terme. Des efforts seront encore développés pour rendre plus efficaces les recherches scientifiques tendant à améliorer la production industrielle.

Des assurances ont été données par le Gouvernement néerlandais pour la solution de divers problèmes de transport et travaux publics. Plusieurs questions qui n'avaient pas encore été abordées seront examinées prochainement par la commission des transports et des questions portuaires. Quant aux autres questions en suspens, le Gouvernement belge s'est réservé de les évoquer au moment opportun. »

En réponse à la proposition exprimée par M. Bevin dans son discours aux Communes concernant l'extension du traité de Dunkerque au groupe Benelux, le communiqué suivant fut publié:

« A l'occasion de la réunion à Luxembourg de délégations des Gouvernements néerlandais, belge et luxembourgeois, en vue de l'examen des problèmes posés par l'Union Douanière, les Ministres des Affaires Etrangères des trois pays ont examiné en commun les propositions des Gouvernements britannique et français dont le Secrétaire d'Etat britannique M. Bevin s'est fait l'interprète dans son discours à la Chambre des Communes, le 22 janvier dernier.

Ils ont accueilli avec une vive satisfaction ces propositions qui constituent une contribution à l'œuvre de l'Union de l'Europe Occidentale.

Ces propositions appellent cependant des précisions à l'élaboration desquelles ils sont prêts à apporter leur concours dans un esprit de coopération constructive et dans le cadre de la Charte des Nations Unies.

A cet effet, ils ont défini les grandes lignes d'une attitude commune, inspirées du sentiment de la solidarité de l'Europe Occidentale et de la conscience du rôle que leurs pays peuvent jouer dans sa consolidation.

En rapport avec l'étude de ces questions ils ont examiné et arrêté en commun leur attitude à l'égard de l'état actuel du problème allemand.

Luxembourg, le 31 janvier 1948. »

La Politique Agricole

Avant la guerre, soit depuis 1935, le gouvernement luxembourgeois inaugurait une politique de protectionnisme agricole, caractérisée par des primes à la production, des restrictions à l'importation et la fixation de prix minima. Les prix des produits agricoles sur les marchés mondiaux étaient de beaucoup inférieurs aux prix payés à l'intérieur. Or ,si le gouvernement avait ouvert les frontières à la concurrence des produits agricoles du Canada, de l'Argentine et de la Pologne, les producteurs étrangers auraient conquis le marché luxembourgeois aux dépens des cultivateurs indigènes lesquels produisent et récoltent sous des conditions naturelles moins avantageuses et à des prix de revient élevés.

En résumé, l'agriculteur luxembourgeois aurait été sacrifié, si le marché intérieur ne lui avait pas été réservé comme débouché principal, n'étant pas en mesure de concurrencer les marchés étrangers. L'exportation de certains produits en surproduction fut néanmoins facilitée moyennant des subventions.

Evidemment, après la guerre, l'agriculture se réjouit de la sympathie générale de la population, parce qu'elle avait fait preuve de sa raison d''être pendant les longues années de la guerre. Et lorsqu'il fut question de la création de BENELUX, personne ne fit opposition aux appréhensions exprimées par les milieux de la paysannerie au sujet des conséquences qu'un libre

échange des produits agricoles entre les trois pays risquait de provoquer au détriment de l'agriculture luxembourgeoise. Le gouvernement, soucieux de dissiper cette crainte motivée, prit contact avec les autorités belges et hollandaises, et, le 9 mai 1947, une convention fut signée entre les Ministres de l'Agriculture des trois pays. Cette convention garantit le maintien des prix minima dans les échanges de produits agricoles entre les partenaires. Une commission mixte composée de techniciens est prévue qui fixera régulièrement les prix des produits agricoles. On s'est en outre mis d'accord sur le droit reconnu à chacun des pays de l'Union de fermer ses frontières, si ces prix minima n'étaient pas observés.

Notre pays est le seul qui ait effectivement profité de cette mesure en interdisant, au cours de l'année 1947, l'importation de fruits hollandais et belges dans le Grand-Duché. Le prix des légumes, par contre, n'a pas été, et ceci à l'entière satisfaction des producteurs, influencé par l'importation de légumes étrangers. Il est possible que d'autres produits soient englobés prochainement dans le système de fixation des prix minima. Les gouvernements sont unanimes pour admettre que l'accord du 9 mai 1947 a eu des répercussions positives.

Accord complémentaire intervenu entre la France et le Grand-Duché.

Le 9 décembre 1947, un accord qui peut être considéré comme le pendant de la convention sur les prix minima, a été signé entre la France et notre pays pour une durée de cinq ans. Pendant cette période, le Luxembourg sera en droit d'exporter annuellement, dans les limites de quantités maxima, certains produits agricoles dans les régions frontalières de la France, à savoir:

1.000 chevaux;
2.000 bœufs pour élevage;
3.000 porcs pour élevage;
6.000 cochons de lait;
10.000 hectolitres de lait;
250 tonnes de beurre;
650.000 plants de choux;
30.000 arbres de Noël;
1.500 tonnes de tan.

Si le bétail porcin ne peut être exporté vivant, il y a possibilité de le faire sous forme de viande fraîche. Il est prévu aussi que d'autres produits pourront être substitués à ceux énumérés ci-haut.

Le lait, le beurre et le tan sont exportés exempts de droit de douane. Pour d'autres produits, les droits minima sont diminués de 50 %. Cet accord vient heureusement compléter les traités commerciaux avec la France. Ce pays, pour sa part, s'est réservé le droit d'exporter vers le Grand-Duché certaines quantités de mirabelles, de fraises, de houblon et du fromage de gruyère. Ces exportations sont également exemptes du droit de douane.

Les travaux préparatoires à l'exécution du présent accord sont terminés. L'exportation du matériel d'élevage sera d'autant plus avantageux pour nos agriculteurs qu'ils manquent de fourrages en ce moment. Alors que la convention de Bruxelles du 9 mai dernier protège l'agriculteur luxembourgeois, surtout en face de l'importation de Hollande, le nouvel accord avec la France lui permet d'écouler ses principaux produits chez sa grande voisine. Le marché lorrain et alsacien, tant estimé dans le passé par les exportateurs luxembourgeois, leur sera de nouveau ouvert.

La politique agricole de l'année 1947, on le constate, a eu des résultats satisfaisants pour nos agriculteurs. Ils nous laissent espérer que le rude labeur de nos paysans redeviendra plus rémunérateur et que nous serons préservés de l'exode rurale dont les effets funestes sont dans toutes les mémoires.

Luxembourg Airlines

Société Luxembourgeoise de navigation aérienne

Au cours d'une conférence de presse qui a eu lieu le 15 janvier 1948, M. Robert Schaffner, Ministre des Transports, a annoncé la récente constitution à Luxembourg de la Société Luxembourgeoise de Navigation Aérienne (Luxembourg Airlines Company), au capital de 6 millions de francs, en grande partie luxembourgeoise.

L'état, apportant à cette société l'autorisation d'utiliser les installations de l'aéroport de Luxembourg, ses études et expériences, ainsi que son appui dans le domaine international, reçoit, pour cet apport, une part d'un million de francs. Une part du capital est aux mains de la «Scottish Aviation Limited», société anglaise exploitant l'aéroport de Prestwick, le deuxième aéroport international du Royaume-Uni.

La société est soumise à un contrôle étroit de la part de l'Etat. Ses organes d'administration et de surveillance ainsi que son personnel doivent être en majorité luxembourgeois. Elle ne jouit d'aucun monopole.

La régularisation d'un accord technique entre la Scottish Aviation Limited et la Société Luxembourgeoise de Navigation Aérienne a eu lieu en même temps. La société commencera le 1er février prochain l'exploitation de plusieurs lignes, à savoir: Luxembourg-Paris, Luxembourg-Zurich et Luxembourg-Francfort.

La ligne Luxembourg-Paris est desservie les lundis, mercredis et vendredis, celle de Luxembourg-Zurich les mardis, jeudis et samedis, un service régulier est prévu pour un proche avenir entre Luxembourg et Francfort les vendredis, samedis, dimanches et lundis.

Les premiers vols ont été effectués les 2, 3 et 4 février 1948.

L'Aérodrome de Luxembourg

L'aérodrome de Luxembourg est en voie de construction. La piste principale de l'aérodrome a une longueur de 1160 m. Pendant l'année 1948, elle sera portée à 1500 m. Si à l'avenir elle s'avérait trop courte, elle pourrait être agrandie jusqu'à 2 km. de longueur. Une seconde piste gazonnée de 850 m. a également été terminée en 1947 et servira à l'aménagement d'une seconde piste chaussée de 1800 m. de longueur. Enfin, une troisième piste de 800 m., également gazonnée, a été terminée l'année dernière. Elle sera réservée à l'aviation légère de sport et de tourisme.

M. Robert Schaffner a donné un aperçu sur l'activité à l'aérodrome de Luxembourg. 679 avions étrangers, dont 584 avions de ligne belges et 29 avions belges de tourisme, ont atterri sur l'aérodrome de Luxembourg en 1947.

Le Livre du Centenaire

A l'occasion de l'anniversaire de Son Altesse Royale Madame la Grande Duchesse a paru « Le Luxembourg. Livre du Centenaire ». Ce livre, tel que le renseigne le sous-titre, devait être publié à l'occasion du Centenaire de l'Indépendance du Grand-Duché de Luxembourg en 1939. Il devait retracer le développement des institutions et des activités nationales au cours de la période de cent ans qui venait de s'écouler juste avant la guerre.

Quand au matin du 10 mai 1940, l'agression allemande se produisit, le livre était sous presse. Il fut détruit par l'occupant.

L'enthousiasme général et l'ardeur que le peuple luxembourgeois avait manifestés lors des fêtes éclatantes du Centenaire de 1939 avaient démontré clairement que non seulement une date importante de l'histoire luxembourgeoise avait été commémorée. Conscients du danger imminent qui allait bouleverser l'Europe et qui les menaçait en premier lieu les Luxembourgeois voulaient témoigner aux yeux du monde entier leur volonté d'indépendance et leur vœu ardent de liberté nationale.

Le Livre du Centenaire, sans avoir été conçu comme un plaidoyer, subissait lui aussi l'influence du moment et le souffle de patriotisme qui traversait le pays. « Il en prenait, écrit M. Albert Nothumb, Inspecteur principal de l'Enseignement primaire, dans l'avant-propos, un peu le caractère de ces livres, auxquels les conventions diplomatiques attachent le nom d'une couleur, et que les chancelleries, soucieuses de dégager leur responsabilité, de fonder leurs droits et de contester ceux des adversaires, publient à la veille ou au lendemain d'événements importants. De même, le Livre du Centenaire devait faire justice à l'avance des arguments fallacieux dont pourraient se couvrir des attaques dirigées contre le statut du pays. Il devait montrer par une documentation objective qu'un long passé avait donné au peuple du Luxembourg une physionomie et une âme distinctes et que ce peuple avait apporté la preuve au cours de son histoire qu'il était capable de suffire aux obligations des États modernes. »

Désireux de perpétuer le souvenir des fêtes du Centenaire et de rappeler le sens spécial qu'avaient donné au Livre du Centenaire les contingences du moment, le Gouvernement luxembourgeois décida après la libération de le rééditer. Il réunit d'ailleurs la documentation la plus abondante qui ait été publiée jusqu'à ce jour sur les différents aspects de la vie nationale. Il constitue une véritable encyclopédie luxembourgeoise.

La table des matières prévoit, outre un avant-propos de M. A. Nothumb et un aperçu historique de M. N. Margue, les chapitres suivants: E. Ludovicy: Notre Famille Souveraine; A. Wehrer: Le Statut International du Grand-Duché de Luxembourg; P. Weber: La Constitution luxembourgeoise; N. Majerus: L'Evolution du Droit et de la Justice; A. Calmes: Cent ans de vie économique; F. Simon: L'Outillage National; E. Etienne: La Législation sociale; N. Braunshausen: Les langues et l'enseignement; N. Ries: La Vie littéraire; A. Sprunck: L'activité scientifique; A. Nothumb: L'Art au Luxembourg; J. Meyers: La Vie Musicale; A. Servais: Les Sports et l'Education Physique; M. Noppeney: Tourisme deux fois millénaire; M. Lucius: La Terre luxembourgeoise; J. Meyers: Le Peuple luxembourgeois; J. Hess: L'Emigration luxembourgeoise; N. Thill: Les Luxembourgeois au Congo et en Extrême-Orient; P. Frieden: Plaidoyer pour un petit pays.

Les travaux d'impression ayant pu être terminés pour le 23 janvier, M. Nicolas Margue, Ministre de l'Education Nationale, présenta, le jour de Son anniversaire, le premier exemplaire à Son Altesse Royale Madame la Grande-Duchesse.

Inondations catastrophiques à la Moselle

1948

Par suite des pluies torrentielles qui se déversaient sur l'Europe occidentale pendant la dernière semaine de l'année 1947, la plupart des cours d'eau luxembourgeois accusaient une forte crue pendant les premiers jours de janvier 1948. Les inondations de la Moselle prirent l'allure d'une véritable catastrophe dans la nuit du 31 décembre 1947. Presque toutes les localités de rive luxembourgeoise furent en partie submergées par les eaux. La route qui longe la Moselle de Schengen à Wasserbillig était impraticable sur tout son parcours. A Remich, les eaux inondèrent tout le quartier de la ville basse. Le 31 décembre, le niveau de la Moselle y avait atteint 8 m. 75, ce qui surpasse de 1 m. 25 la crue extraordinaire de l'année 1919. Les maisons le long du quai étaient sous eau jusqu'au premier étage. A Grevenmacher et Wasserbillig, l'eau envahit également des quartiers entiers. Les habitants isolés dans les maisons inondées durent être ravitaillés au moyen de barques. Le bétail put être sauvé en partie. Les dégâts sont néanmoins très élevés.

Les communications ferroviaires entre le Luxembourg et la Suisse via Metz étaient momentanément interrompues.

A partir du jour du Nouvel An, la situation s'améliora lentement.

Une action de secours pour les sinistrés de la Moselle s'organisa aussitôt dans le pays entier. Il est à relever que la région inondée avait déjà été gravement atteinte lors de la retraite des Allemands en septembre 1944.

LL. AA. RR. Madame la Grande-Duchesse, Monseigneur le Prince de Luxembourg et le Grand-Duc héritier ont visité la région mosellane et ont apporté ainsi à la population sinistrée le réconfort de leur haute sympathie. Leurs Altesses Royales étaient accompagnées lors de cette visite de M. Alfred Lœsch, Grand Maréchal de la Cour, M. Eugène Schaus, Ministre de l'Intérieur, et de M. Joseph Faber, Commissaire de district à Grevenmacher.

Des Luxembourgeois rapatriés de Russie

Le 3 janvier 1948, les huit Luxembourgeois suivants ont été rapatriés de Russie:

Funck Lucien, Schiltz Robert, Crelot Marcel, Mayer Jean, Wagner Théodore, Offmann Jean-Pierre, Schmit Jean et Thull François.

Les jeunes gens qui ont été rassemblés à Odessa, sont rentrés par Siget-Vienne, où ils ont été ravitaillés et équipés par les soins de la mission française. Tous étaient en parfaite santé.

Ils ont été reçus à la frontière franco-luxembourgeoise et à Luxembourg même par les services du Ministère du Rapatriement, l'Association des Parents et la Ligue « Ons Jongen ».

Grâce à l'activité de notre Légation à Moscou qui trouve tout l'appui des autorités russes compétentes, en particulier du Général Golubieff, chargé des questions de rapatriement, il sera sans doute possible de ramener dans la patrie d'autres compatriotes.

1948

Dans la Presse Luxembourgeoise

L'Association des journalistes luxembourgeois, réuni en assemblée générale, a élu président: M. Pierre Grégoire (« Luxemburger Wort »); vice-président: M. Jehan Steichen (« d'Zeitung »), et secrétaire-trésorier: M. Jean Sorel (« La Meuse-Luxembourg »). — M. Hubert Clément a été nommé président d'honneur par acclamations.

Les cartes et plans du pays et de la ville de Luxembourg

conservés à la Bibliothèque Nationale de Luxembourg

par Joseph GŒDERT, professeur

Prochainement va paraître, établi par les soins de Monsieur le Professeur Joseph Gœdert, un relevé du fonds de cartes et de plans du territoire de la ville et du pays de Luxembourg, conservés à la Bibliothèque Nationale. Nous reproduisons ci-après l'avant-propos de cette étude qui, de même que la Bibliographie Luxembourgeoise publiée dans le N° 12 (3e année) du « Bulletin d'Information », sera réunie dans une brochure et présenté au public par la Bibliothèque Nationale.

Avant-Propos

La Bibliothèque Nationale de Luxembourg possède un fonds remarquable de cartes et de plans intéressant le territoire luxembourgeois. Une partie seulement en a été inventoriée et classée jusqu'aujourd'hui. Le présent relevé n'est pas complet non plus; il ne comprend que les cartes *isolées* et ignore à dessein celles qui se trouvent insérées dans de nombreux volumes anciens et modernes déposés à la Bibliothèque Nationale. On a écarté de même les cartes générales où le Luxembourg n'est représenté qu'accessoirement (il s'agit surtout des pièces figurant les anciens Pays-Bas ou Cercle de Bourgogne et dont le dépouillement devra faire l'objet d'un inventaire spécial).

L'importance du fonds ici répertorié réside surtout dans le grand nombre de pièces illustrant l'évolution de l'ancien pays de Luxembourg et qui sont généralement remarquables par leur valeur documentaire et leur état de bonne conservation. Où les originaux font défaut des fac-similés soigneusement exécutés y suppléent.

Comme un inventaire tel que ce relevé a pour but d'orienter les chercheurs travaillant sur des ouvrages et sur des cartes, il importe que la masse des documents énumérés soit présentée dans un cadre logique. Il nous paraît convenable d'indiquer la méthode que nous avons suivie en procédant à cette énumération.

Nous nous en sommes tenus à la fois à l'ordre des idées et à l'ordre chronologique par le fait que nous réunissons les matériaux autour de plusieurs centres d'intérêt tout en les classant par époques. Nous avons constitué ainsi une suite de trois parties:

I. Cartes géologiques, topographiques et de statistique générale;
II. Cartes politiques;
III. Cartes touristiques.

En citant en premier lieu les cartes géologiques nous avons voulu marquer toute l'importance que nous attachons à ces publications. L'investigation scientifique du sol, en analysant les multiples éléments du « milieu »: sous-sol, climat, hydrographie, habitat, rassemble les facteurs qui ont concouru à donner à la face de notre pays son aspect actuel. De plus, la représentation graphique des conditions dans lesquelles la nation a grandi, éclaire d'une vive lumière plus d'un aspect de l'évolution nationale. Nous avons rattaché à cette première partie des cartes qui relèvent de la pure statistique ou qui ont un caractère de permanente actualité, quitte à empiéter parfois quelque peu sur une autre série.

Les données physiques et géologiques sont des données brutes. En considérant l'action de l'homme sur la matière nous abordons le terrain politique. L'amateur d'histoire goûtera la belle collection de cartes géographiques et politiques. On ne s'étonnera pas du rapprochement des mots « géographie » et « politique », ni de ce que nous n'employons pas l'appellation ambiguë: cartes historiques. Il n'y a pas à proprement parler de cartes « historiques », l'histoire étant essentiellement mouvante. Les termes que nous préférons nous semblent plus rationnels; les géographes considèrent peuplement et habitat dans leur étendue, les politiques dans leur durée. On aura toujours présent à l'esprit l'ensemble même dont ces cartes font partie, c'est-à-dire les rapports qui les unissent les unes aux autres. Réparties sur quatre siècles elles traitent toutes pour ainsi dire une « étape » de l'histoire nationale et se présentent en fin de compte comme une large fresque se déroulant sous nos regards; d'une carte à l'autre des comparaisons et des rapprochements s'opèrent. C'est la politique en cours de construction.

Les amateurs de gravures et de curiosités y trouvent également leur compte en regardant ces pièces du XVIIIe siècle, vivement enlevées, au dessin menu, qui sans être d'une exactitude à toute épreuve, gardent si intensément le caractère de chose vue et par le luxe de détails et l'art de la présentation prennent le ton d'une confidence à travers les siècles.

Il est enfin une espèce de cartes qui doit avoir sa place ici: les cartes routières et touristiques qui sont souvent plus que de simples guides: une confrontation du présent avec les paysages historiques, des promenades autour d'un site ou d'un lieu significatif. L'étude de la route, création humaine, contribue à fixer les traits d'une région dans le temps et dans l'espace.

Avant d'entrer en matière, il convient d'indiquer les recueils cartographiques existants qui nous ont été d'une aide judicieuse et qui nous renseignent d'une façon plus générale sur l'œuvre de nos cartographes tant étrangers que nationaux. La brochure de Jos. Robert: Über geologische Karten, 1916, reste une précieuse introduction à l'étude et au commentaire des cartes géologiques. Dans son exposé: Un siècle de géologie, paru dans « Un siècle de vie intellectuelle », éditions JOURNAL DES PROFESSEURS, 1939, M. Marcel Heuertz a donné une parfaite mise au point de nos connaissances sur le même sujet. Il est à peine besoin d'insister sur la valeur de la vaste bibliographie rassemblée par M. Michel Lucius dans son monumental Traité de géologie.

Quant aux cartes géographiques et politiques l'essentiel de la documentation est fourni par Const. de Muyser: Cartographie luxembourgeoise. PUBL. S. H., vol. XLV et XLVI, et par J.-P. Koltz: Die Archive der Festung Luxemburg, PUBL. S. H., vol. LXV, et: Baugeschichte der Stadt und Festung Luxemburg, V. Bück 1944 et 1946. Notons toutefois que la date extrême de la partie inventoriée par de Muyser est 1895. Ajoutons encore, pour l'intelligence du présent relevé, que nous n'avons pas retenu toutes les indications données par cet auteur; des divergences (de dates p. ex.) proviennent de ce que certaines cartes ont connu plusieurs rééditions à dater différemment, bien qu'ayant gardé souvent le même coloris.

Accessoirement nous notons qu'en raison de leur nombre relativement faible, les vues de Luxembourg ont été signalées ici avec les cartes de la période qu'elles intéressent.

J. G.

Distinctions Honorifiques

A l'occasion de la récente conférence de BENELUX à Luxembourg, le Gouvernement luxembourgeois a octroyé de hautes distinctions aux personnalités belges suivantes:

La Grand'Croix de l'Ordre National de la Couronne de Chêne fut conférée à M. J. Duvieusart, Ministre des Affaires Economiques, à M. P. de Groote, Ministre de la Coordination et du Rééquipement National, à M. G. Moens de Fernig, Ministre du Ravitaillement et des Importations, et à M. P. M. Orban, Ministre de l'Agriculture.

Les insignes de Grand-Officier furent conférés à M. le baron Snoy, Secrétaire Général du Ministère des Affaires Economiques, et à M. le baron Hervé de Gruben, Secrétaire Général du Ministère des Affaires Etrangères.

A la même occasion furent distinguées les personnalités néerlandaises suivantes:

La Grand-Croix de l'Ordre National de la Couronne de Chêne fut attribuée à M. le baron C. G. W. van Boetzelaer van Oosterhout, Ministre des Affaires Etrangères, à M. le Professeur Dr P. Lieftinck, Ministre des Finances, et à M. G. W. H. Huysmans, ancien Ministre des Affaires Economiques de La Haye.

Furent nommés Grand-Officier du même ordre: M. le Dr W. H. van den Berge, Directeur Général de l'Administration des Contributions, La Haye, et Commandeur M. le Dr E. J. E. M. H. Jaspar, Secrétaire Général de l'Union Douanière belgo-néerlando-luxembourgeoise.

Nouvelles de la Cour

A l'occasion du Nouvel An, Leurs Altesses Royales Madame la Grande-Duchesse et Monseigneur le Prince ont reçu successivement en audience le Corps Diplomatique, les Présidents de la Chambre des Députés et du Conseil d'Etat, les membres du Gouvernement et les Colonels de l'Armée.

Le 7 janvier 1948, Son Altesse Royale Madame la Grande-Duchesse a reçu en audience M. de Wassoignes, Gouverneur du District de Trèves, en présence de M. de Crouy-Chanel, Conseiller de la Légation de France à Luxembourg.

Le 21 janvier 1948, Son Altesse Royale Madame la Grande-Duchesse a reçu en audience S. Exc. M. Alfredo de Castro, Ministre de l'Uruguay, qui Lui a remis les lettres l'accréditant auprès d'Elle à titre d'Envoyé Extraordinaire et Ministre Plénipotentiaire.

Le même jour, Son Altesse Royale Madame la Grande-Duchesse a reçu en audience S. Exc. M. Maurice Lozé, Ministre de Monaco, qui Lui a remis les lettres l'accréditant auprès d'Elle à titre d'Envoyé Extraordinaire et Ministre Plénipotentiaire.

Le Mois à Luxembourg

4 janvier: A l'occasion de l'anniversaire de Son Altesse Royale le Grand-Duc héritier, la musique de la garde donne un concert à la Place d'Armes.

5 janvier: Invité par la British-Luxembourg Society et sous le patronage de la Chambre des Députés, M. Harry Hynd, Parliamentary Private Secretary du Ministre de la Défense Nationale de Grande-Bretagne, fait une conférence à l'Hôtel de Ville, intitulée: «Le fonctionnement du Parlement britannique.»

6 janvier: L'Union Fédéraliste Luxembourgeoise, avec le concours du Groupe Parlementaire Fédéraliste Luxembourgeois, organise au Casino de Luxembourg une conférence sur le mouvement fédéraliste, ses buts et ses réalisations. Trois conférenciers prennent la parole au cours de la soirée: Mlle Anne-Marie Trinquier, Conseiller de la République et Secrétaire Générale de l'Union Parlementaire Européenne, M. Henri Vergnolle, Conseiller Municipal et ancien Président du Conseil Municipal de la Ville de Paris, et M. Alexandre Marc, écrivain et journaliste, Directeur du département institutionnel de l'Union Européenne des Fédéralistes à Genève. La manifestation est présidée par M. Emile Reuter, Président de la Chambre des Députés.

7 janvier: Au Casino, deuxième conférence Hynd: «La situation actuelle en Angleterre.»

Le Cinéma «Marivaux» organise une représentation de gala du film français «Le Bataillon du Ciel», à laquelle assiste, en compagnie de sa fille, Pierre Blanchar, principal acteur du film.

10 janvier: Au Théâtre Municipal, le Théâtre National de Belgique présente «Ruy Blas» de Victor Hugo.

L'Association des Ingénieurs et Industriels Luxembourgeois organise une conférence sur la microscopie électronique et ses applications, avec le concours du Professeur P. Coheur de l'Université de Liége.

11 janvier: Les paroissiens de Notre-Dame fêtent avec une grande solennité le 25e anniversaire de l'installation de leur curé, le Chanoine Henri Schmit. A 10 heures, le jubilaire qui, aujourd'hui, est âgé de 67 ans, chante, assisté de M. le Chanoine J. Reckinger et du vicaire Schaus, une messe d'action de grâces. La Cathédrale est ornée de drapeaux tricolores et d'oriflammes comme aux grands jours de fête. Assistent à la cérémonie S. Em. l'Evêque Monseigneur Philippe, entouré de son chapitre, LL. AA. RR. Madame la Grande-Duchesse, le Prince Charles et la Princesse Alix, accompagnées de Madame Chrétien Calmes, Dame d'Honneur, et de M. Alfred Lœsch, Grand Maréchal de la Cour; le Chargé d'Affaires des Pays-Bas, Jonkheer van der Maesen de Sombreff, le Président du Gouvernement luxembourgeois M. Pierre Dupong et les Ministres MM. Joseph Bech et Nicolas Margue, M. Emile Reuter, Président, et M. Fernand Lœsch, Vice-Président de la Chambre des Députés, M. Pierre Welter, Conseiller de Gouvernement, le Conseil Municipal sous la conduite des Echevins MM. Kasel, Reuter et Rollinger, M. J. Rettel, Président des Assurances sociales, M. J.-P. Stein, Directeur de l'Athénée, M. Hubert Schumacher, Architecte de l'Etat, les membres du Conseil de la fabrique d'église, etc. La chorale « Sainte-Cécile », sous la baguette de l'abbé Dr J.-P. Schmit, exécute les chants. Après l'« Ite missa est », Monseigneur l'Evêque prend la parole et, dans un magnifique sermon de circonstance, évoque l'activité ardente et prospère du jubilaire qui, à l'exception de quatre années de professorat au Pensionnat de jeunes filles de Ste-Sophie, a passé toute sa vie d'ecclésiastique au sanctuaire de Notre-Dame à Luxembourg. La messe se clôture par le Te Deum, entonné par le vénéré jubilaire. — A 4 heures de l'après-midi a lieu dans la salle de fêtes archicomble du Volkshaus la manifestation de la paroisse en l'honneur du jubilaire. C'est M. Reuter, Président de la Chambre des Députés, qui, en sa qualité de Président du Conseil de la fabrique d'église, retrace, dans une brillante allocution, la vie de M. Schmit, vie qui n'était autre chose que l'accomplissement de ses devoirs envers Dieu, les fidèles et la patrie. Puis, la chorale « Sainte-Cécile » de la Cathédrale chante une cantate en l'honneur du distingué jubilaire. Celle-ci avait été composée par l'abbé J.-P. Schmit sur les paroles de l'abbé Guill. Weis. Respectant le vœu du jubilaire, aucun cadeau n'est offert. — Le soir, au cours d'une cérémonie intime, M. le Ministre Bech remet au jubilaire les insignes d'officier de l'Ordre de la Couronne de Chêne.

12 janvier: A la Galerie Paul Bruck, vernissage d'une exposition de peinture, placée sous le haut patronage du Ministre de France à Luxembourg et des « Amitiés Françaises », en présence de LL. AA. RR. les Princesses Elisabeth et Marie-Gabrielle et des Ministres de France et de Belgique. Sont exposées les plus récentes créations de Mme Odette des Garets. M. René Huyghe, Conservateur du Musée du Louvre, présente l'artiste en une courte allocution.

Le même jour, conférence de M. René Huyghe, Conservateur du Musée du Louvre, à la salle des fêtes de l'Arbed, intitulée: « L'âme secrète des grands peintres. »

13 janvier: A l'Université Populaire Catholique, conférence de Mlle Elise Scheuer, Professeur au Lycée de Jeunes Filles, sur « Le mystère et la puissance de l'atome ».

15 janvier: Au Théâtre Municipal, le Centre Dramatique de l'Est présente « Boubouroche », «Les Boulingrins» et «Théodore» de Georges Courteline.

18 janvier: Invité par les « Amitiés Françaises », M. Jean Painlevé, Directeur de l'Institut de Cinématographie Scientifique de France, fait au Cinéma « Marivaux » une conférence intitulée: « Nature et Cinéma », avec projection de plusieurs films.

20 janvier: Au Théâtre Municipal, Lucien Baroux, Jacqueline Delubac et Robert Burnier présentent « Trois Douzaines de Roses Rouges », comédie en trois actes de Georges Delance et A. Benedetti.

22 janvier: Le Gouvernement des Etats-Unis d'Amérique a décerné la «Medal of Freedom» à M. Lambert Schaus, Ministre des Affaires Economiques, « pour son inflexible dévouement à la cause alliée pendant la guerre et sa coopération avec l'Armée Américaine dans la période de la libération », à M. George P. Waller, Chargé d'Affaires des Etats-Unis d'Amérique à Luxembourg, « pour son dévouement à la cause des alliés pendant l'occupation du Luxembourg, pour son activité aux Etats-Unis et au Mexique et les services rendus à l'Armée Américaine et son activité pendant l'Offensive Rundstedt », et à d'autres personnalités luxembourgeoises qui s'étaient distinguées par leurs services dans l'Armée Américaine. Au cours d'une cérémonie à la Légation des Etats-Unis, le Colonel Armstrong, Attaché Militaire à l'Ambassade des Etats-Unis à Bruxelles, remet les insignes aux décorés. A cette même occasion, M. Lambert Schaus remet au Colonel Armstrong les insignes de la Croix de Guerre luxembourgeoise.

23 janvier: Fête nationale luxembourgeoise à l'occasion de l'anniversaire de Son Altesse Royale Madame la Grande-Duchesse.

24 janvier: En la Cathédrale de Luxembourg est célébré un service funèbre à la mémoire de S. A. R. feu la Grande-Duchesse Marie-Adélaïde, auquel assistent la famille grand-ducale, le Nonce Apostolique, les Ministres de Belgique, de France, de Grande-Bretagne, des Etats-Unis, des Pays-Bas et d'Italie, M. le Président de la Chambre des Députés et les membres du Gouvernement.

L'Ambassade de l'U. R. S. S. à Bruxelles organise au Ciné de la Cour une représentation de deux films russes, à laquelle assistent LL. AA. RR. le Grand-Duc héritier et le Prince Charles, S. Exc. M. Alexis Pavlov, Ambassadeur de l'U. R. S. S. à Bruxelles, et de nombreuses personnalités alliées et luxembourgeoises.

Les bureaux des trois sections nationales du Comité de Rapprochement belgo-néerlando-luxembourgeois se réunissent en « Conseil Général » sous la présidence de M. le Conseiller d'Etat Pierre Frieden. Il est décidé de tenir un congrès économique à Amsterdam, en mai 1948, sur le problème monétaire de Benelux, d'organiser à La Haye, en février 1948, un congrès sur les charges sociales et de lancer une revue tripartite en langues française et néerlandaise. Le Comité luxembourgeois offre un déjeuner, auquel assistent entre autres personnalités du monde économique et politique M. le Ministre de Belgique et M. le Chargé d'Affaires des Pays-Bas à Luxembourg.

Le Groupe luxembourgeois de la Société belge des Electriciens organise une conférence avec projections lumineuses sur « La Radio et la Télécommunication au Service des Renseignements militaires ».

25 janvier: Au Théâtre Municipal, présentation du « Bourgeois Gentilhomme » de Molière par le Centre Dramatique de l'Est.

30 janvier: A l'Hôtel de Ville de Luxembourg s'ouvre le deuxième congrès des Nouvelles Equipes Internationales. Les pays suivants sont représentés: Angleterre, Autriche, Belgique, Canada, Etats-Unis, France, Irlande, Italie, Luxembourg, Norvège, Pays-Bas, Suède, Suisse et Tchécoslovaquie. Les partis démocrates-chrétiens rhénans et bavarois ont envoyé des observateurs. Le problème allemand est à l'ordre du jour du congrès. M. Serrarens (Pays-Bas), Secrétaire Général de la Confédération Internationale des Syndicats Chrétiens, expose l'aspect politique du problème. M. Lamalle (Belgique), Secrétaire Général du Parti Social Chrétien de Belgique, parle sur la situation économique de l'Allemagne actuel, et M. Pierre Frieden (Luxembourg) traite l'aspect spirituel de la question.

31 janvier: « Les Radiations Ultraviolettes et leurs applications », conférence de M. le Professeur Jean Koppes, Président de la Section des Sciences de l'Institut grand-ducal.

IMP. P. LINDEN LUXEMBG.